



Formation spécialisée en santé sécurité et conditions de travail

de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

réunie le 27 novembre 2025

Déclaration liminaire des représentants CGT

Mille deux cent quatre-vingt-dix sept : c'est le nombre de morts liés au travail en 2024 recensées par l'assurance maladie parmi les salariés du secteur privé... À cela s'ajoutent les plus de cinquante mille maladies professionnelles reconnues. Ces chiffres sont en hausse depuis cinq ans. La CGT déplore cette évolution sinistre mais n'en est malheureusement pas surprise. Au fil des ans les conditions de travail se durcissent, les cadences s'accélèrent, les pressions du chiffre et du résultat sont toujours plus grandes. Dans le même temps, les réglementations protégeant les travailleurs sont sans cesse allégées au nom de la compétitivité, de la productivité et de la rentabilité. Et encore, ces nombres de décès et de maladies professionnelles ne prennent en compte pas plus les agriculteurs; que les indépendants, ou les fonctionnaires. C'est dire combien il est évident qu'ils sont très sous-évalués !

Pour les agents du service public et en particulier les fonctionnaires, l'absence de communication globale sur les décès liés au travail et les maladies professionnelles n'empêche pas les représentants du personnel de constater une dégradation générale, à grande échelle de la santé physique et mentale des agents. Cette évolution est liée, tout comme dans le secteur privé, aux cadences qui s'accélèrent, aux pressions pour augmenter la productivité pour faire plus avec toujours moins de personnel. Les journées de travail à rallonge, les sollicitations incessantes pour des tâches présentées comme toutes plus urgentes les unes que les autres, parfois sans même de reconnaissance du travail fait, minent petit à petit les agents. Au bout de quelques années de ce rythme, la santé physique et mentale sont entamées par cette organisation usante.

La volonté de réduire les dépenses publiques systématiquement affichée comme un moteur des réformes a des conséquences sur l'exercice de service public et aussi sur les agents eux-mêmes. A la DREAL, plus de 150 postes ont disparu de l'organigramme depuis la fusion des deux DREAL en 2016. Et depuis un grand nombre d'années, le nombre d'heures écrétées, un signe parmi d'autres des effets de la réduction des effectifs et de la charge de travail liés aux politiques portées, aux enjeux et aux sollicitations, reste à peu près stable autour de 19 ETP.

Il découle de ces politiques destructrices un contexte permanent de réorganisation des services, des transferts, l'abandon de missions, des déménagements, des restructurations,... Lorsqu'un agent part, et ce depuis de trop nombreuses années, il est de moins en moins souvent remplacé et les missions qu'il exerçait sont alors répartis sur ses collègues en s'ajoutant aux leurs. Comme si cela ne suffisait pas, ces postes désormais vacants et supprimés justifient des réorganisations et des déménagements incessants pour tasser et entasser ceux qui restent. Dans ces conditions, la souffrance dans les services est chaque jour plus réelle.

Pour les représentants du personnel CGT, cette situation de souffrance institutionnalisée, ces organisations du travail usantes sont inacceptables, car si elles prospèrent, elles finissent par la ruine de la santé physique et mentale des personnels. La question se pose clairement des conséquences de l'organisation inadaptée à l'humain des modes de travail.

Mais quand un agent tombe malade, certains politiciens démagogues, toujours prompts à monter les citoyens les uns contre les autres prétendent que les fonctionnaires simulent. Ainsi, ils mettent en place des mesures iniques et des sanctions :

- depuis 2018, chaque congé maladie ordinaire (hors affection de longue durée) conduit à la retenue sur salaire d'un jour de carence ;
- depuis mars 2025, chaque jour de congé maladie ordinaire n'est plus indemnisé qu'à 90 %;
- certaines administrations refusent même d'appliquer le décret du 21 juin 2025 permettant le report des congés annuels sur l'année suivante en cas de congés pour raison de santé, accident de service ou de travail, maladie professionnelle ou d'un congé lié aux responsabilités parentales ou familiales.

Mais le pôle ministériel de la transition écologique a fait encore mieux ! Sur la paye d'octobre où a été mis en application de manière rétroactive depuis mars la réduction de l'indemnisation à 90 % du salaire des jours de congés annuels, il a fait appliquer la reprise y compris sur le jour de carence ! Ce qui veut dire que non seulement l'agent n'est pas payé ce jour-là, mais en plus l'administration le fait payer !

La CGT demande à la direction de la DREAL de vérifier les sommes retenues aux agents qui sont ou ont été en congés maladie et de leur restituer toutes les sommes indûment prélevées.

La CGT souhaite aussi revenir sur l'ordre du jour de cette formation spécialisée. Tous les points à l'ordre du jour officiel sont indiqués pour information. Ceci tend, de notre point de vue à réduire cette instance, pourtant lieu central pour améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents, à une simple chambre d'enregistrement.

De plus, un certain nombre de points sont omis dans cet ordre du jour. Ainsi, aucun point n'est prévu suite aux décès de plusieurs collègues durant l'été. Il s'agit probablement d'une erreur, mais nous ne voyons pas comment la présente formation spécialisée pourrait ne pas évoquer le sujet.

De même, le bilan à mi-parcours de l'expérimentation de la semaine en 4/4,5 jours n'est pas non plus évoqué, alors que la direction s'était engagée à faire ce point lors de la mise en place de l'expérimentation.

En outre, concernant le ménage dans les locaux de la DREAL, bien qu'une nouvelle fois à l'ordre du jour, force est de constater que la situation n'est pas satisfaisante, même si à certains endroits elle semble un peu moins mauvaise qu'il y a quelques mois. La sous-traitance imposée par le SGAR ne permet d'évidence pas d'assurer la salubrité des locaux, alors que les personnels de ménage sont exploités de manière éhontée par le prestataire. Il est tout de même frappant aussi que les documents transmis pour la présente réunion n'évoquent même pas le nettoyage des

sanitaires qui est pourtant loin d'être optimal... même si au Lugdunum, les couleurs des revêtements de sol et des murs de ces espaces sont idéales pour masquer la saleté.

Enfin, concernant le Lugdunum, la CGT déplore que le marché de reclassement en prévision de l'arrivée de l'UD du Rhône n'ait pas inclus le nettoyage des locaux réaménagés au fil du chantier. En effet, le nettoyage est réalisé alors que les meubles sont déjà en place, voir les agents déjà installés. Cette situation ne permet pas un nettoyage correct des zones concernées. Elle vient aussi s'ajouter aux autres sources de stress des agents. La CGT demande donc que lorsque des travaux sont faits dans les locaux de la DREAL, quel que soit le site, systématiquement, le nettoyage des zones concernées soit inclus dans les marchés. Ceci permettra au moins aux agents concernés de retrouver un espace de travail dans un état correct.